

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membre en exercice : 23

Nombre de Présents : 17

Nombre de Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 11 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : Thierry DELBREIL, M. Pierrick THOMAS, M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Colette VERDOUX

L'assemblée réunie sous la présidence de Madame Anne ARRESTIER, Adjointe au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2023** dressé par Monsieur Thierry DELBREIL Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés Commune		655 034.71		219 116.03		874 150.74
Opération de l'exercice	2 895 271.05	3 234 649.96	685 311.00	994 650.62	3 580 582.05	4 229 300.58
<b>TOTAUX</b>	<b>2 895 271.05</b>	<b>3 889 684.67</b>	<b>685 311.00</b>	<b>1 213 766.65</b>	<b>3 580 582.05</b>	<b>5 103 451.32</b>
Résultats de clôture		994 413.62		528 455.65		1 522 869.27
Restes à réaliser			531 784.00	71 312.00	531 784.00	71 312.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 895 271.05</b>	<b>3 889 684.67</b>	<b>1 217 095.00</b>	<b>1 285 078.65</b>	<b>4 112 366.05</b>	<b>5 174 763.32</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>994 413.62</b>		<b>67 983.65</b>		<b>1 062 397.27</b>

**AR Prefecture**

082-218200871-20240411-DELIB3-DE  
Reçu le 16/04/2024  
Publié le 16/04/2024

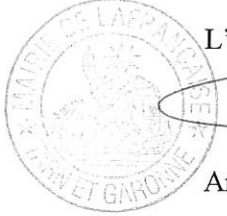
2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame Anne ARRESTIER, adjointe au Maire et délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget principal de la commune.



L'Adjointe au Maire

Anne ARRESTIER

La secrétaire de Séance

Colette VERDOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.